

AFFAIRE N° 8 - Honoraires 600 à Maître VINSON, Avocat près la Cour d'Appel de Saint-Denis, pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire "Consorts VILBROU-HERAR c/ Commune de Saint-Denis."

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Les époux VILBROU-HERAR ont engagé une action en justice contre la Commune de Saint-Denis, motif pris de ce qu'elle aurait causé des dommages à leur propriété en procédant à l'implantation d'une cantine scolaire.

A noter que par la suite le Tribunal a prononcé l'expropriation de ce terrain au profit de la Commune de Saint-Denis.

Néanmoins, il a fallu confier la défense des intérêts de la Commune à un Avocat, et c'est Maître VINSON qui s'en est chargé. Il nous présente maintenant un mémoire pour règlement de ses honoraires qui s'élèvent à 15.000, frs.

Cette dépense sera imputée à l'article 665 "Frais d'actes et de contentieux" du budget 1965.

Messieurs, je vous demande de bien vouloir ratifier la dépense. "

Je mets aux voix ./."

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
le 30 Mars 1965  
P/de Préfet  
Secrétaire Général  
signe: J. Cluchard